



Commune de Léaz

N° 38/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 8 octobre 2024

Date la convocation du Conseil municipal : 1^{er} octobre 2024

Nombre de conseillers municipaux : 11

Maire : Christine BLANC

Secrétaire élu : Valérie LOUBET

Présents : Christine BLANC -- Valérie MAYOR - Valérie LOUBET - Emelyne ETIENNE - Séverine VIRLOUVET-

Absents excusés : Kévin FAVRE donne pouvoir à Emelyne ETIENNE - Nicolas BUGNOT donne pouvoir à Valérie LOUBET- Pierre-Luc CHATAIGNON donne pouvoir à Séverine VIRLOUVET

Absents : Loïc NORMANT - Johann BRESSON - Christophe ETIENNE-AUGUSTIN

OBJET : ALIGNEMENT ET ACQUISITION TERRAIN CHEMIN DE COMBE GERLE

Madame la Maire,

- **EXPOSE** qu'un plan d'alignement a été dressé mercredi 18 septembre 2024 par le géomètre Alia-Ge à Valsérhône afin de déterminer la limite entre le terrain communal et la propriété des Consorts Neyroud et Duguet le long du chemin de Combe Gerle : il s'agit de récupérer la bande de terrain où sont implantés les poteaux de l'éclairage public.
- **PRECISE** que 10 m² appartenant à la commune seront remis avec les Consorts Neyroud et Duguet, 62 m² appartenant aux Consorts Neyroud et Duguet seront remis à la commune.
- **PROPOSE** d'acquérir la différence soit 52 m² au prix de 20 € le m² soit un total de 1 040.- €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, selon le vote suivant : 6 voix pour, et 2 abstentions (Emelyne Etienne, Kevin Favre) :

- **DECIDE** d'échanger 10m² appartenant à la commune contre 10 m² de la parcelle C603 appartenant aux Consorts Neyroud
- **DECIDE** d'acquérir 52 m² de la parcelle C603 appartenant aux Consorts Neyroud et Duguet comme précisé ci-avant,
- **DECIDE** d'acheter ces 52m² à 20 € le m² soit 1 040 € au total. La vente sera consignée dans un acte notarié, les frais étant à hauteur de 50% à la charge des Consorts Neyroud et à hauteur de 50% à la charge de la commune.
- **AUTORISE** Madame la maire à signer, les actes définitifs et tout autre document nécessaire à la transaction,
- **DEMANDE** qu'un exemplaire de la présente délibération et qu'un plan soient joints aux actes.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Valérie LOUBET
Secrétaire de séance,

Christine BLANC
Maire,

